

# Réunion publique

**17 juillet 2018**

Salle polyvalente de Villars les Dombes

La réunion publique s'est déroulée en trois temps :

- Mot d'accueil et présentation de la révision du SCoT de la Dombes par François MARÉCHAL, Vice-président à la Communauté de commune de la Dombes (CCD) en charge du SCOT, ADS et urbanisme.
- Exposé des orientations stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Echanges avec les participants.

## Présentation de la révision du SCoT de la Dombes

Monsieur MARÉCHAL expose ce qu'est le Schéma de Cohérence territoriale, sa vocation et sa portée.

Il rappelle les étapes de la procédure de révision du SCoT. La réunion publique de ce jour s'inscrit dans l'étape 2 d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document exprime le projet politique. Il est la pièce principale du SCoT qui définit les orientations stratégiques générales à retenir pour le développement du territoire et son évolution au cours des 20 prochaines années, en lien avec le projet de territoire de la Communauté de communes.

La participation des habitants est possible tout au long de la procédure de révision, par différents canaux :

- En laissant un commentaire dans les registres situés au siège (Châtillon-sur-Chalaronne) et aux antennes (Villars les Dombes et Chalamont) de la Communauté de Communes de la Dombes;
- Durant les réunions publiques ;
- Lors de l'enquête publique officielle fin 2019 ;
- En contactant Cédric BONNARDEL, chargé de mission, par mail : [scotdeladombes@ccdombes.fr](mailto:scotdeladombes@ccdombes.fr), ou par téléphone : 04 74 61 93 91.

L'adresse internet pour consulter les documents de la révision est <http://www.scot-saonedombes.fr>

Enfin, Monsieur MARÉCHAL annonce les titres des 3 chapitres qui composent le PADD :

- Un territoire à révéler par un développement économique équilibré, connecté et une mobilité durable ;
- Un territoire remarquable à préserver, avec un potentiel économique et un cadre de vie recherché ;
- Un territoire accueillant grâce à un développement écoresponsable.

## Présentation du PADD

Cédric BONNARDEL, chargé de mission à la Communauté de communes de la Dombes, expose le chapitre 1 : « *Un territoire à révéler par un développement économique équilibré, connecté et une mobilité durable* ». Cette 1<sup>ère</sup> partie du document présente la stratégie du territoire en faveur de

l'économie numérique et des activités innovantes, pour la création d'emplois, la valorisation des circuits courts et des commerces de proximité. Les zones d'activités économiques sont organisées en 2 catégories, selon leur taille, leur vocation et leur rayonnement : les zones d'activités principales et secondaires.

Ce chapitre témoigne la volonté d'aménager, sur le territoire de la Dombes, des zones d'activités de qualité qui optimisent le foncier et qui valorisent les performances environnementales.

Enfin, l'amélioration et le développement des mobilités collectives est mis en évidence avec des orientations stratégiques en faveur des transports collectifs de proximité, organisés pour permettre un rabattement vers les gares du territoire. Les nouvelles pratiques de mobilités sont encouragées, l'offre de stationnements autour des gares et un maillage doux optimisé et sécurisé sur l'ensemble du territoire sont mis en avant.

Julien BODRERO du bureau d'études CITADIA, maître d'œuvre pour l'élaboration du futur SCoT, présente le chapitre 2 : « *Un territoire remarquable à préserver, avec un potentiel économique et un cadre de vie recherché* ». Il expose les orientations stratégiques pour mettre en valeur l'identité dombiste, son patrimoine bâti identitaire, sa biodiversité, son environnement, ses paysages, Natura 2000. Le PADD vise à protéger le patrimoine naturel et écologique, notamment les espaces de nature ordinaires. Il s'agit également de protéger les espaces boisés et de conjuguer leur fonctionnalité, de protéger les cours d'eau et leur ripisylve, de limiter l'étalement urbain.

Le cadre de vie est mis en avant avec des aménagements soucieux d'une bonne intégration dans leur environnement, des espaces de respiration dans les tissus urbains et des entrées de ville de qualité.

Le maintien du triptyque fondateur des paysages dombistes, pisciculture-agriculture-chasse, passe par la protection et l'évolution des exploitations et des productions agricoles et piscicoles. Le PADD promeut l'agriculture de proximité et la pérennisation du bon fonctionnement des étangs.

La mise en œuvre du projet touristique de la Dombes se conçoit par la diversification de l'offre, notamment en confortant un tourisme d'excursion et de loisirs, complémentaire du développement touristique autour du Parc des oiseaux de Villars les Dombes et du patrimoine culturel de Châtillon sur Chalaronne.

François MARÉCHAL expose la 3<sup>ème</sup> partie : « *Un territoire accueillant grâce à un développement écoresponsable* ». Le projet de PADD promeut un territoire de proximité qui renforce le lien social et le vivre ensemble. L'attractivité résidentielle est à maîtriser avec un développement urbain optimisé, organisé en **3 catégories de polarité** : pôle de bassins de vie, pôle de proximité et villages.

Le développement urbain des communes sera étroitement lié aux critères environnementaux, à leur localisation sur le territoire, à l'influence qu'exercent sur elles les pôles et les bassins de vie voisins, ainsi que la présence des gares. Le niveau d'équipements et de services sera cohérent avec les objectifs de développement et les perspectives d'évolution démographique.

L'offre de logements est à diversifier et la réhabilitation des logements anciens sera favorisée pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

Enfin, la gestion des déchets, leur valorisation, ainsi que la gestion de la ressource en eau seront optimisées.

## Echanges avec les habitants

### Processus de concertation avec la population

**Question** : Une première question concerne les modalités d'information du public pour cette réunion ?

⇒ **Réponse** : La Communauté de Communes a envoyé 2 mails à l'ensemble des 36 mairies qui composent le SCoT, à 3 semaines d'intervalle, pour les informer de la réunion publique et leur

*demander de concerter avec leur population sur cette réunion publique (site internet, ...). Par ailleurs, il a été demandé aux 36 communes, dans ces mêmes mails, de communiquer au chargé de mission SCoT les adresses numériques d'acteurs et habitants impliqués dans la vie locale de la commune. Un mail d'invitation personnel a été adressé à ses acteurs et habitants via les coordonnées, numérique et postale, qui nous ont été transmises.*

*Le Conseil local de développement (CLD) a également été invité.*

*La réunion publique a été annoncée dans le journal de la Communauté de communes, « MAGDOMBES », distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.*

*Des messages ont été inscrits sur tous les panneaux d'affichage numérique du territoire.*

*Deux articles sont parus dans la presse locale à 3 semaines d'intervalle.*

*Le site internet du SCoT a annoncé la réunion publique et mis en ligne la dernière version du document PADD.*

*Une information a été postée sur la page facebook de la Communauté de communes de la Dombes.*

**Intervention** : Comment seront prises en compte les observations des participants de cette réunion ? Est-ce que ce n'est pas trop tard à ce stade ?

**Intervention** : Un habitant indique que la société civile doit être représentée et doit être prise en compte dans la démarche de révision du SCoT. Le Comité Local de Développement (CLD) a peut-être un rôle à jouer ? Quelle articulation CLD et SCoT ?

⇒ **Réponse** : *Tous les échanges de ce soir seront pris en compte. Un compte rendu sera fait et transmis aux mairies ainsi que mis en ligne sur le site internet. Les remarques seront intégrées au bilan de la concertation qui sera réalisé à la fin de l'élaboration du nouveau SCoT.*

*Une réunion publique a déjà eu lieu à Châtillon-sur-Chalaronne le 28 septembre 2017 durant l'étape 1 de la révision pour élaborer le diagnostic.*

*Le CLD fonctionne très bien sur le territoire, même s'il n'est pas tout à fait représentatif des habitants de la Communauté de Communes. L'élaboration de ce SCoT associe les partenaires de la Communauté de Communes et les habitants.*

**Intervention** : Les orientations proposées dans le PADD sont à l'infinif, donc dans l'action, mais il ne faut pas oublier les acteurs et la réalité du terrain. Le solde d'emplois est négatif sur le territoire ce qui implique des problématiques de transports avec une mobilité parfois choisie, mais souvent subie. Le foncier étant plus abordable dans la Dombes que dans le Métropole de Lyon, de nombreux ménages viennent s'installer sur notre territoire par contrainte économique.

Il ne faut pas s'aveugler sur les faiblesses du territoire mais bien les prendre en compte, tout comme ses forces. Les remarques négatives exprimées durant cette soirée doivent être interprétées comme constructives et résultant d'une réalité du terrain à prendre en compte.

⇒ **Réponse** : Le PADD s'appuie sur un diagnostic territorial et un Etat Initial de l'Environnement qui ont permis de déterminer les enjeux de la Communauté de Communes avec une analyse Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces (AFOM). Dans cette phase, nous sommes dans la réponse politique à ces enjeux, où l'objectif est, bien sûr, de résoudre et trouver une solution aux faiblesses du territoire.

## **Transports collectifs**

**Intervention** : Le développement doit se faire autour des pôles proches des grands axes pour faciliter les transports.

**Intervention** : Le pouvoir d'achat des habitants diminue notamment avec des loyers et des terrains qui deviennent de plus en plus chers alors que les salaires restent bas. Ne pourrait-il pas être envisagé la création d'un mode de transport pour les personnes ne pouvant plus se déplacer (personnes âgées)

afin de se rendre dans les administrations et les services ? La proximité des services est une notion importante pour les habitants.

- ⇒ **Réponse** : *Les réflexions sur les transports collectifs de demain sont pleinement intégrées dans le l'élaboration du SCoT et la vision du territoire à 2030-2035. La Communauté de Communes a, en parallèle, initié cette réflexion pour trouver des solutions de mobilités adaptées au territoire. Il faut savoir qu'un réseau de bus classique coûte cher aux contribuables. La commission transports mobilité gens du voyage de la CCD réfléchit sur ces questions et proposera des actions à l'automne.*

**Intervention** : Le développement urbain du territoire implique une augmentation des flux quotidiens de voitures et la congestion du réseau routier. Cela a pour conséquence une augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et donc du niveau de pollution de l'air en Co2. La voiture électrique n'est pas une solution miracle mais d'ici 20-30 ans, il y a aura une révolution des moyens de transport. Le SCoT permet d'avoir une vision prospective pour le territoire et d'intégrer les différents modes de transports : il doit permettre de rompre avec la logique de transport individuel.

- ⇒ **Réponse** : *Les différentes solutions de mobilités seront étudiées pour faire diminuer le trafic de voiture sur le territoire (report modal sur le train, mobilités collectives, ...). Mais, l'axe fort du PADD, c'est également de limiter les déplacements pendulaires en créant des emplois sur le territoire et en permettant le développement des nouvelles pratiques de travail. Il faut trouver des solutions alternatives, mais également éviter que les gens se déplacent.*

## **Commerces**

**Intervention** : Le commerce de proximité est important et à maintenir.

**Intervention** : Quels sont les outils pour garantir le maintien du commerce de proximité ?

- ⇒ **Réponse** : *Il est important pour les collectivités de lutter contre la disparition des petits commerces de proximité. Il existe divers outils dans le cadre d'un SCoT ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour maintenir ce commerce et l'aider à évoluer avec les nouvelles pratiques commerciales. Le linéaire commercial dans les documents d'urbanisme locaux est un outil qui va dans ce sens.*  
*Il ne faut pas de vision manichéenne et opposer la grande distribution avec le petit commerce. Il y a un équilibre économique à trouver. Il y a des exemples de commerces de proximité qui fonctionnent bien (La Marande, à Chatillon sur Chalaronne et les Fermiers de la Dombes à Villars).*

## **Logements / Architecture / Patrimoine**

**Intervention** : Il est nécessaire d'aider les retraités à adapter leur logement pour permettre leur maintien dans leur logement plutôt que d'aller en maison de retraite.

**Intervention** : La commune de Villars-les-Dombes dispose d'un patrimoine historique atypique : la poype. Cette motte castrale est classée au monument historique depuis 1905. Il s'agit d'un édifice construit au 10<sup>ème</sup> siècle et laissé à l'abandon, sans mise en valeur. Il y a 98 poypes dans la Dombes ne serait-il pas opportun de créer une association dédiée ?

- ⇒ **Réponse** : *Des discussions ont eu lieu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au sujet de cet élément patrimonial. Cependant, la sécurisation et la réhabilitation coûtent très chères et les crédits sont insuffisants.*

- ⇒ **Réponse** : Concernant la réhabilitation des constructions anciennes, et notamment quand il s'agit d'adapter le logement au vieillissement de la population, il faut prendre en compte les revenus limités des personnes âgées.

## Agriculture

**Intervention** : Les interdictions imposées par Natura 2000 (notamment la règle de 200 mètres autour des étangs) posent beaucoup de problèmes à l'agriculture. Le système agricole est en difficulté aujourd'hui avec le prix mondial qui diminue, les charges qui augmentent et le manque d'intérêt des nouvelles générations pour la profession. Les revenus de la profession agricole sont très faibles ne permettant pas certaines fois d'en vivre. Les contraintes qui pèsent sur le monde agricole influencent la viabilité de l'économie agricole.

- ⇒ **Réponse** : La problématique de la filière agricole n'est pas propre à la Dombes. La Communauté de Communes a souhaité prendre la compétence Natura 2000 pour être acteur et gérer localement les obligations de ses sites naturels. Il avait été envisagé pendant un temps la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) qui n'a pas abouti. Le SCoT et Natura 2000 vont porter les éléments de préservation et de valorisation de ces espaces naturels en allant plus vite que la création d'un PNR. Il est important aujourd'hui de ne plus opposer Natura 2000 et l'agriculture. Il faut renouer le dialogue entre les acteurs locaux et les agriculteurs et arrêter de s'opposer les uns les autres. Il faut favoriser le vivre ensemble (Exemple du forum agricole du mois de Mars 2018).

## Tourisme

**Intervention** : La majorité des étangs et des chemins de randonnées sont privés, et parfois les propriétaires clôturent les itinéraires et entravent la circulation des promeneurs.

- ⇒ **Réponse** : *Ce problème a déjà été identifié par la Communauté de Communes et l'Office de tourisme qui effectuent un travail de contact auprès de ces propriétaires pour lever les barrières. Il faut noter quand même qu'un certain nombre d'étangs sont accessibles. Des actions sont entreprises directement par l'Office de tourisme.*

**Intervention** : Par contre, à certaine période de l'année, les promeneurs peuvent être très nombreux et déranger la faune en pleine nidification.

- ⇒ **Réponse** : Il faut que les circuits de découverte s'organisent en fonction de la biodiversité du territoire. Il y a un juste équilibre à trouver entre valorisation et protection.

## Equipements structurants

**Intervention** : pourquoi deux piscines couvertes sur le territoire intercommunal ? Cela à un coût.

- ⇒ **Réponse** : Si le prix de cet équipements publics est important pour la collectivité, il répond à des besoins identifiés pour les habitants du territoire et notamment les scolaires qui aujourd'hui qui n'y ont pas tous accès. L'objectif est d'optimiser les services publics.

## Le territoire rural

**Intervention** : Certaines personnes font le choix de venir vivre en Dombes, tout en travaillant à Lyon, pour la ruralité de son territoire et sa qualité de vie. La congestion sur les routes de l'Ain est bien moins importante que celle aux entrées et à l'intérieur de la métropole. Il faut défendre cette ruralité et cette qualité de vie à travers les acteurs du territoire et intégrer les nouvelles populations en améliorant le vivre ensemble. La Communauté de Communes de la Dombes n'aura jamais les services du niveau de

la métropole, mais la notion de proximité est fondamentale. La ruralité du 21<sup>ème</sup> siècle se réinvente et les acteurs du territoire doivent être partie prenante de ce changement sans être défaitiste.

Il ne faut pas opposer l'agriculture à la nature, ni même le développement économique à la préservation de l'environnement. L'équilibre et les liens à trouver dans cette vision du territoire permettront de pérenniser et d'innover dans l'activité économique. Cela valorisera les ressources locales, créera du lien social et de la proximité entre les services et les habitants.

⇒ **Réponse** : C'est tout l'objet de ce projet de territoire de trouver un équilibre durable dans le développement du territoire de la Dombes et notamment dans le chapitre 2 pour préserver ce cadre de vie naturel. Il faut rester un territoire rural sans s'affaiblir économiquement.

### **Développement urbain**

**Intervention** : Constat que le territoire de la Dombes est attractif avec des loyers moins chers dans la Dombes que dans certains territoires voisins. Néanmoins, la taille des parcelles constructibles est de plus en plus petite.

## **Conclusion**

Michel GIRER, président de la Communauté de communes de la Dombes, tient à préciser qu'il faut se refuser à opposer les gens entre eux. Le processus de co-construction de ce document d'urbanisme en est un bon exemple puisque les élus locaux, les partenaires et les habitants sont associés à la démarche pour casser les idées reçues.

François MARÉCHAL termine cette réunion publique en rappelant l'ensemble du processus de concertation et de participation citoyenne afin que les habitants du territoire puissent continuer à contribuer à la révision du SCoT.